

**Brevet de Technicien Supérieur**  
**Comptabilité et Gestion des Organisations**  
 Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales

Durée 4 heures

Coefficient : 4

**Documents autorisés**

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

**Matériel autorisé**

**Une calculatrice de poche** à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel et documentaire. (circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ;BOEN n° 42).

**Documents remis au candidat**

Le sujet comporte 18 pages numérotées de 1/18 à 18/18

**Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.**

*Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants*

Page de garde		p. 1
Présentation du sujet		p. 2
<b>DOSSIER 1 : Opérations commerciales et TVA</b>	(22 points)	p. 3
<b>DOSSIER 2 : Opérations de fin d'exercice</b>	(24 points)	p. 4
<b>DOSSIER 3 : Gestion du personnel</b>	(18 points)	p. 5
<b>DOSSIER 4 : Gestion du déficit fiscal</b>	(16 points)	p. 5

*Le sujet comporte les annexes suivantes :*

**DOSSIER 1 :**

Annexe 1	Factures relatives aux échanges hors de France	p. 6
Annexe 2	Extraits du journal des ventes et du journal des achats	p. 7
Annexe 3	Extrait du plan des comptes de l'entreprise	p. 7
Annexe 4	Projet de déclaration CA3 du mois de novembre	p. 8
<b>Annexe A (à rendre avec la copie) : Bordereau d'enregistrement comptable</b>		p.15
<b>Annexe B (à rendre avec la copie) : Déclaration de TVA – Imprimé CA3</b>		p.16

**DOSSIER 2 :**

Annexe 5	Amortissement d'un logiciel	p. 9
Annexe 6	Mise au rebut d'un mobilier de bureau	p. 9
Annexe 7	Facture de la société SA P.F.T.	p. 9
Annexe 8	Contrat de crédit bail de la société STAR LEASE	p. 10
Annexe 9	Emprunt contracté auprès du Crédit Lyonnais	p. 11
<b>Annexe C (à rendre avec la copie) : Bordereau d'enregistrement comptable</b>		p. 17

**DOSSIER 3 :**

Annexe 10	Informations sociales du mois décembre 2004 (Société XCOM)	p. 12
Annexe 11	Procédure de traitement des absences de la société XCOM	p. 13
Annexe 12	Extrait de la documentation sociale (congés payés)	p. 13
Annexe 13	Extrait de la documentation sociale (formalités d'embauche)	p. 14

**DOSSIER 4 :**

<b>Annexe D (à rendre avec la copie) : Tableau de calcul du report en arrière des déficits</b>		p. 18
<b>Annexe E (à rendre avec la copie) : Bordereau d'enregistrement comptable</b>		p. 18

**Récapitulatif des annexes à rendre avec la copie : A, B, C, D, E.**

(Les annexes à rendre sont fournies en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaires supplémentaires)

**AVERTISSEMENT**

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

## SUJET

**Nota :** Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter une date, les numéros et les intitulés des comptes et un libellé.

### Présentation de l'entreprise

Le groupe **THEOCOM** est constitué de onze sociétés. La SA **THEOCOM** est la société mère du groupe. C'est une société holding qui, outre son activité de gestion de ses participations, fournit des prestations administratives aux autres sociétés du groupe et notamment des prestations d'ordre comptable.

Les autres sociétés du groupe ont une activité commerciale essentiellement tournée vers la communication (ventes de téléphones portables, talkies-walkies) et les services s'y rattachant (sécurité, mise en place de système de communication pour les écuries de course automobile, etc.). Le groupe emploie 95 personnes, aucune société ne dépasse l'effectif de 20 personnes.

La clientèle des entreprises commerciales est essentiellement constituée de grands comptes (ministères, mairies, centres commerciaux, centres de loisirs, musées,...).

La société **THEOCOM** dispose d'un service comptable dirigé par Mme ALLAC, chef comptable, assistée de deux collaboratrices qui se partagent l'ensemble des tâches en vue du traitement des opérations courantes jusqu'à l'inventaire, la production des documents de synthèse et de la liasse fiscale.

Toutes les entreprises du groupe, à l'exception de la holding, sont assujetties à la TVA au taux normal sur l'ensemble de leurs activités.

### Organisation comptable des sociétés du groupe THEOCOM

La holding **THEOCOM** utilise un logiciel de gestion semi intégré. Chaque société commerciale dispose du module commercial qui lui permet de gérer ses stocks, d'établir sa facturation et de calculer les commissions des commerciaux. Dans chaque société, les différents journaux auxiliaires sont :

- le journal des achats (AC)
- le journal des ventes (VT)
- le journal de banque (BQ)
- le journal de caisse (CA)
- le journal des opérations diverses (OD)

Les comptes généraux ont un numéro constitué de 6 chiffres (exemple : 512100 Crédit Lyonnais).

Pour l'ensemble des sociétés, l'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

### Votre rôle au sein du service comptable de la société THEOCOM

Vous êtes comptable sous la responsabilité de Mme ALLAC, chef comptable, qui vous confie les quatre dossiers suivants :

- Dossier 1 : Opérations commerciales et TVA
- Dossier 2 : Opérations de fin d'exercice
- Dossier 3 : Gestion du personnel
- Dossier 4 : Gestion du déficit fiscal

## DOSSIER 1 – OPÉRATIONS COMMERCIALES ET TVA

L'entreprise XCOM PARIS, filiale du groupe THEOCOM, a démarché de nouveaux clients aux USA et de nouveaux fournisseurs en Europe.

Les premières opérations d'achats et de ventes avec l'étranger ont été effectuées en novembre 2004. Les extraits des journaux de ventes et d'achats (*annexe 2*) montrent que ces opérations n'ont pas été enregistrées conformément à la réglementation en vigueur et conformément au plan de comptes interne (*annexe 3*).

### Travail à faire :

À l'aide des *annexes 1, 2 et 3*

- 1) Procéder aux corrections nécessaires des enregistrements des factures de ventes et d'achats de l'*annexe 2* ;  
Vous utiliserez le bordereau de saisie figurant en *annexe A*, (*à rendre avec la copie*).
- 2) Corriger en conséquence le montant total des ventes selon leur destination :
  - Ventes en France
  - Exportations hors CEE
  - Livraisons intracommunautaires.
- 3) Corriger en conséquence le montant total des achats en ventilant :
  - Achats en France
  - Acquisitions intracommunautaires.

Le projet de déclaration CA3 figurant en *annexe 4* a été établi compte tenu des écritures erronées de l'*annexe 2*. Il n'existait pas de crédit de TVA au titre du mois d'octobre et il n'y a pas eu d'acquisition d'immobilisation en novembre.

### Travail à faire :

- 4) Remplir l'imprimé CA3 (*annexe B à rendre avec la copie*) en intégrant les modifications précédentes.
- 5) Enregistrer en date du 20/12/2004 la déclaration CA3 sur le bordereau de saisie figurant en *annexe A* (*à rendre avec la copie*).

## DOSSIER 2 – OPÉRATIONS DE FIN D'EXERCICE

L'entreprise XCOM PARIS, filiale du groupe THEOCOM, a quasiment achevé ses travaux comptables de fin d'exercice. Seules quelques opérations n'ont pas encore été enregistrées et, en conséquence, n'ont pas fait l'objet des régularisations nécessaires.

Votre responsable vous communique en annexes les informations utiles à leur traitement :

**Annexe 5** : Amortissement d'un logiciel

**Annexe 6** : Mise au rebut d'un mobilier de bureau

**Annexe 7** : Facture de la société SA P.F.T.

**Annexe 8** : Contrat de crédit bail de la société STAR LEASE

**Annexe 9** : Emprunt contracté auprès du CRÉDIT LYONNAIS

**NOTA** : La société XCOM Paris a décidé de ne pas anticiper l'application des règlements CRC

### Travail à faire :

- 1) Justifier pour l'année 2004 les montants de l'amortissement fiscal, de l'amortissement économique et de l'amortissement dérogatoire du logiciel acquis le 1<sup>er</sup> décembre 2004 (**annexe 5**).
- 2) Enregistrer sur le bordereau de saisie figurant en **annexe C (à rendre avec la copie)** les opérations non encore comptabilisées et les écritures de régularisation comptable nécessaires au 31/12/2004 (**annexes 5 à 9**).

## DOSSIER 3 – GESTION DU PERSONNEL

Fin décembre, Madame ALLAC vous demande de l'aider à résoudre différents problèmes relatifs aux relations de la société XCOM PARIS avec ses salariés et concernant :

- Des bulletins de salaires du mois de décembre 2004 ;
- Une embauche prévue en janvier 2005.

### Travail à faire :

À l'aide des *annexes 10,11 et 12*

- 1) Justifier par un calcul détaillé les montants relatifs au salaire brut de Mme Mado.
- 2) Justifier par un calcul détaillé les montants relatifs au salaire brut de M. Coulet.

À l'aide de *l'annexe 13*

- 3) Rédiger sur la copie une note de synthèse d'une quinzaine de lignes maximum indiquant les formalités à accomplir par l'entreprise lors de l'embauche d'un salarié.

**Pour préserver l'anonymat de sa copie, le (la) candidat (e), auteur de la note, se désignera comme « Le (la) comptable ».**

## DOSSIER 4 – GESTION DU DÉFICIT FISCAL

Mme ALLAC, responsable du service comptable, vous confie un certain nombre de travaux fiscaux relatifs à l'une des sociétés du groupe : la société XCOM DEFENSE.

Cette société a réalisé pour 2004 un déficit fiscal. Avant traitement de ce déficit, la société constate :

- une perte comptable de 14 320 € ;
- et un déficit fiscal de 63 925 €

Mme ALLAC désire mettre en œuvre le système du report en arrière des déficits.

### Travail à faire :

- 1) Compléter le tableau figurant en *annexe D (à rendre avec la copie)* en vue de calculer la créance acquise sur le Trésor.
- 2) Indiquer dans quelles conditions et selon quelles modalités la société XCOM DEFENSE pourra utiliser la créance née du report en arrière des déficits.
- 3) Préciser le sort de la fraction éventuelle du déficit fiscal de l'exercice qui n'aurait pu faire l'objet d'un report en arrière.
- 4) Présenter l'enregistrement comptable relatif à la constatation de la créance née du report en arrière du déficit. Vous utiliserez le bordereau de saisie figurant en *annexe E (à rendre avec la copie)*.
- 5) Déterminer, après traitement du déficit fiscal, le montant :
  - du résultat comptable,
  - du résultat fiscal.

## ANNEXE 1 - Factures relatives aux échanges hors de France

### • FACTURES DE VENTES

<b>SA XCOM PARIS</b> <b>28 bd PEREIRE</b> <b>75017 PARIS</b> <b>FR 16 964152784</b> <b>Facture n°11/0501</b>		Doit <b>ALIBI</b> New York USA		
Le 05/11/04 Règlement le 31/01/05				
REF	DESIGNATION	Q	PU HT	Montant
NTN7148	BATTERIES	200	190,49	38 098,00 €
NTN7660	MODULE / GP	15	795,39	11 930,85 €
	Montant net HT			50 028,85 €
	Total à payer			50 028,85 €

<b>SA XCOM PARIS</b> <b>28 bd PEREIRE</b> <b>75017 PARIS</b> <b>FR 16 964152784</b> <b>Facture n°11/0502</b>		Doit <b>BORINO</b> MADRID Espagne ES 568628MAD		
Le 06/11/04 Règlement le 30/01/2005				
REF	DESIGNATION	Q	PU HT	Montant
RNKN	Câble	25	300,90	7 522,50 €
NTN8370	Prolongateur	178	46,87	8 342,86 €
	Montant net HT			15 865,36 €
	Total à payer			15 865,36 €

### • FACTURES D'ACHATS

 <b>SA BLOCH</b> 45789 Duisbourg Deutschland DE 32 568 147 321 Fac n° 189725		Doit <b>SA XCOM PARIS</b> 28 bd PEREIRE 75017 PARIS FR 16 964152784		
Fact AC-11/0314				
Datum 03/11/04 Verordnungsdatum 30/01/2005				
REF	Handelsartikel	Q	PU HT	Gesamt
RTFGS32	LGTN Artikel	10	153,95	1 539,50 €
PYF54	POWER Artikel	1	2 047,50	2 047,50 €
	Total			3 587,00 €

Remarque : Les factures accompagnaient les marchandises

**ANNEXE 2 – Extraits du journal des ventes et du journal des achats****Journal des ventes**

Date	Comptes		Libellés	Débit	Crédit
05/11/04	411000	Client	Fact 11/0501	50 028,85	
	707000	Ventes de marchandises	Fact 11/0501		50 028,85
06/11/04	411000	Client	Fact 11/0502	15 865,36	
	707000	Ventes de marchandises	Fact 11/0502		15 865,36

**Journal des achats**

Date	Comptes		Libellés	Débit	Crédit
03/11/04	607000	Achats de marchandises	Fac AC-11/0314	3 587,00	
	445660	TVA déductible sur ABS		703,05	
	401000	Fournisseur	Fac AC-11/0314		4 290,95

- Les ventes du mois de novembre ont été enregistrées pour un montant total de 1 102 506,21 € HT [y compris les factures de l'*annexe I*]
- Les achats de biens et services soumis à TVA du mois de novembre ont été enregistrés pour un montant total de 1 124 076,80 € HT [y compris les factures de l'*annexe I*].

**ANNEXE 3 – Extrait du plan des comptes de l'entreprise**

- En ce qui concerne la TVA, la société XCOM PARIS utilise les comptes suivants :

445200	<i>TVA due intracommunautaire</i>
445660	<i>TVA déductible sur ABS</i>
445662	<i>TVA sur acquisitions intracommunautaires</i>
445670	<i>Crédit de TVA</i>
445710	<i>TVA Collectée</i>
445860	<i>TVA sur factures non parvenues</i>
445862	<i>TVA sur avoirs à recevoir</i>
445870	<i>TVA sur factures à établir</i>
445872	<i>TVA sur avoirs à établir</i>

- En ce qui concerne les opérations commerciales, la société XCOM PARIS utilise les comptes suivants :

401010	<i>Fournisseurs hors UE</i>
401020	<i>Fournisseurs UE</i>
411010	<i>Clients hors UE</i>
411020	<i>Clients UE</i>
607000	<i>Achats de marchandises France</i>
607010	<i>Achats de marchandises hors UE</i>
607020	<i>Achats de marchandises UE</i>
707000	<i>Ventes de marchandises France</i>
707010	<i>Ventes de marchandises hors UE</i>
707020	<i>Ventes de marchandises UE</i>

**ANNEXE 4 – Projet de déclaration CA3 du mois de novembre.**

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES						
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services		1 102 506	04 Exportations hors CEE	0032	
02	Autres opérations imposables			05 Autres opérations non imposables	0033	
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	0031		06 Livraisons intracommunautaires	0034	
				07 Achats en franchise	0037	
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER						
TVA BRUTE			Base hors taxe	Taxe due		
08	Taux 19,6 % .....	0206	1 102 506	216 091		
09	Taux 5,5 % .....	0105				
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>						
10	Taux normal ,8 ,5%.....	0201				
11	Taux réduit 2,1 %.....	0100				
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>						
13	Anciens .....	0900				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A).....	0950				
15	TVA antérieurement déduite à reverser.....		0600			
		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)	216 091		
	<b>La ligne 11 ne concerne que les DOM Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A</b>	17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035		
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038		
TVA DÉDUCTIBLE						
19	Biens constituant des immobilisations .....	0703				
20	Autres biens et services	0702		220 319		
21	Autre TVA à déduire	0059				
22	Report du crédit de TVA apparaissant ligne 27 de la précédente	8001				
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/>	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)	220 319		
CRÉDIT		TVA À PAYER				
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16).....	0705	4 228	28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)	NEANT
26	Remboursement demandé..... sur formulaire n° 3519 joint	8002		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A .....	9979
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) .....	8003	4 228	30	Sommes à imputer y compris acomptes congés .....	9989
	(cette somme est à reporter ligne 21 de la prochaine déclaration)			31	Sommes à ajouter y compris acomptes congés .....	9999
<b>Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas de paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.</b>			32	<b>Total à payer (lignes 28+29-30+31)</b> (n'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		NEANT

**ANNEXE 5 - Amortissement d'un logiciel**

Un logiciel acquis et enregistré le 1<sup>er</sup> décembre 2004 sera amorti en linéaire sur 4 ans. L'entreprise souhaite bénéficier de l'amortissement exceptionnel des logiciels sur 12 mois.

<b>Plan d'amortissement du logiciel</b>						
Prix d'acquisition		780,00 €				
Date d'acquisition		01/12/04				
Durée d'amortissement		4 ans				
Amortissement économiquement justifié : linéaire		25%				
Années	Amortissements fiscaux		Amortissements économiques		Amortissements dérogatoires	
	VNC début	Annuités	Base	Annuités	Dotations	Reprises
2004	780,00	65,00	780,00	16,25	48,75	
2005	715,00	715,00	780,00	195,00	520,00	
2006			780,00	195,00		195,00
2007			780,00	195,00		195,00
2008			780,00	178,75		178,75
			<b>TOTAL</b>	<b>780,00</b>	<b>568,75</b>	<b>568,75</b>

**ANNEXE 6 – Mise au rebut d'un mobilier de bureau**

Une armoire devenue inutilisable a été mise au rebut le 31/03/2004. La sortie de ce bien n'a pas été constatée en comptabilité.

<b>Plan d'amortissement de l'armoire AR125</b>			
Base amortissable	1 600,00	Durée d'amortissement	10 ans
Date d'acquisition	14/04/97	Taux d'amortissement	10%
Date de mise en service	14/04/97	Montant de l'annuité	160,00
Années	VCN début	Dotations	VCN fin
1997	1 600,00	112,66	1 487,34
1998	1 487,34	160,00	1 327,34
1999	1 327,34	160,00	1 167,34
2000	1 167,34	160,00	1 007,34
2001	1 007,34	160,00	847,34
2002	847,34	160,00	687,34
2003	687,34	160,00	527,34
2004	527,34	160,00	367,34
2005	367,34	160,00	207,34
2006	207,34	160,00	47,34
2007	47,34	47,34	0,00

**ANNEXE 7 - Facture de la société SA P.F.T**

La facture de la SA P.F.T. n'a pas encore été enregistrée.

<b>SA P.F.T.</b> 15-17 RUE MONTGOLFIER 93155 ROSNY/BOIS FR 25 236 147 258 Fac n°2357 Le 03/12/04		Doit <b>SA XCOM PARIS</b> 28 bd PEREIRE 75017 PARIS FR 16 964152784	
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Fact AC-12/0302</div>			
DESIGNATION	Qté	PU HT	Montant
Machine de production	1	690,00	690,00 €
Frais d'installation et de mise en service			60,00 €
Transport			15,00 €
Montant brut HT			765,00 €
Règlement sous huitaine: escompte		2%	15,30 €
Montant HT			749,70 €
TVA 19,6%			146,94 €
Montant TTC			896,64 €
<i>Réglé par chèque le jour même</i>			

**ANNEXE 8 - Contrat de crédit bail de la société STAR LEASE**

Un véhicule Renault Espace a été financé par crédit-bail.

<b>STAR LEASE</b> Groupe crédit du nord		<b>Contrat de crédit bail n° 000006894-00</b>
Entre les soussignés STAR LEASE SA au capital de 10 millions €- Siège social : 59 Bd HAUSSMANN 75008 PARIS ci-après dénommé " Le bailleur"		
SA XCOM PARIS 28 BD PEREIRE 75017 PARIS		
Ci-après dénommé " Le locataire" Il a été convenu et arrêté ce qui suit : Le bailleur donne location au locataire, le matériel désigné ci-dessous, conformément aux conditions générales et particulières, ci-après et au verso.		
<b>Le 01/12/2004</b>		
<b>Désignation du bien financé:</b> <b>1 RENAULT ESPACE TOURISME</b> <b>Montant TTC : 30 143 €</b> <b>N° dans la série : VF8JEOSO526611445</b> <b>Fournisseur : SARL RENAULT GMP</b> <b>144 rue de TOCQUEVILLE</b> <b>75017 PARIS</b>		
<b>Durée du contrat : 16 trimestres</b> <b>Loyers-Terme : 16 trimestrialités, payées d'avance</b> <b>Montant du loyer trimestriel TTC : 2 100 €</b> <b>Premier loyer : le 1<sup>er</sup> décembre 2004</b>		

**ANNEXE 9 - Emprunt contracté auprès du CRÉDIT LYONNAIS**

Un emprunt de 10 000 € a été contracté le 10 avril 2004 auprès du Crédit Lyonnais

\* **Extrait du tableau d'amortissement de l'emprunt :**

						
TABLEAU D'AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT						
Montant de l'emprunt	10 000,00 €	Taux mensuel	0,375%			
Taux annuel	4,50%					
Nombre d'annuités	10	Nombre de mensualités	120			
		Montant des mensualités	103,64			
<b>Date de la 1ère échéance</b>		<b>10/05/2004</b>				
Indice des mois	échéances	capital restant dû	intérêts	amort.	annuités	Cumuls des intérêts
1	10/05/2004	10 000,00	37,50	66,14	103,64	37,50
2	10/06/2004	9 933,86	37,25	66,39	103,64	74,75
3	10/07/2004	9 867,48	37,00	66,64	103,64	111,76
4	10/08/2004	9 800,84	36,75	66,89	103,64	148,51
5	10/09/2004	9 733,95	36,50	67,14	103,64	185,01
6	10/10/2004	9 666,82	36,25	67,39	103,64	221,26
7	10/11/2004	9 599,43	36,00	67,64	103,64	257,26
8	10/12/2004	9 531,79	35,74	67,89	103,64	293,00
9	10/01/2005	9 463,90	35,49	68,15	103,64	328,49
10	10/02/2005	9 395,75	35,23	68,40	103,64	363,73
11	10/03/2005	9 327,34	34,98	68,66	103,64	398,70
12	10/04/2005	9 258,68	34,72	68,92	103,64	433,42
13	10/05/2005	9 189,76	34,46	69,18	103,64	467,89

\* **Enregistrement comptable :**

*Concernant cet emprunt, l'entreprise a passé chaque mois l'écriture suivante (exemple pour décembre) :*

**Journal de banque**

Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
10/12/04	4710000	Compte d'attente	VRT	103,64	
10/12/04	5120000	Banque	VRT		103,64

Seule l'échéance de décembre n'a pas encore été régularisée.

**ANNEXE 10 - Informations sociales du mois décembre 2004 (Société XCOM)**

**Données du mois de décembre**

- Madame Brigitte MADO a été absente pour maladie du 1<sup>er</sup> au 10 décembre inclus, soit 9 jours ouvrés.
- Monsieur Jean-Noël COULET, a pris des congés payés du 20 au 26 décembre inclus.

**Extrait des données relatives aux salaires de novembre 2004**

Brigitte MADO	Salaire brut mensuel en €	Base congés payés période		Congés payés N-1		Congés payés N	
		N-1	N	Dû	30	Dû	15
Date entrée : 12 avril 1993	2 400	27 600	14 400	Pris	30	Pris	0
				Reste	0	Reste	15

Jean-Noël COULET	Salaire brut mensuel en €	Base congés payés période		Congés payés N-1		Congés payés N	
		N-1	N	Dû	30	Dû	15
Date entrée : 1 <sup>er</sup> avril 1998	1 800	26 400	10 800	Pris	24	Pris	0
				Reste	6	Reste	15

**Extrait du bulletin de salaire de Mme Mado du mois de décembre 2004**

Mois : décembre-04							
Nom : MADO							
Code Rubrique	Désignation	Nombre ou base	Taux	Montant	Charges patronales		
					%	Montant	
100	Salaire de base	151,67	15,824	2 400,00			
125	Absence maladie du 1 <sup>er</sup> au 10 inclus	63,00	14,907	-939,13			
126	Maintien de salaire	42,00	14,907	626,09			
	<b>Salaire brut</b>			<b>2 086,96</b>			

**Extrait du bulletin de salaire de M. Coulet du mois de décembre 2004**

Mois : décembre-04							
Nom : COULET							
Code Rubrique	Désignation	Nombre ou base	Taux	Montant	Charges patronales		
					%	Montant	
100	Salaire de base	151,67	11,868	1 800,00			
140	Absence CP du 20 au 26 inclus	5,00	69,231	-346,15			
141	Indemnité de CP			440,00			
	<b>Salaire brut</b>			<b>1 893,85</b>			

**• Autres renseignements sociaux concernant l'entreprise**

La durée hebdomadaire du travail au sein de l'entreprise XCOM PARIS est de 35 heures. L'horaire de travail est réparti sur 5 jours ouvrés, du lundi au vendredi.

- Calendrier du mois de décembre 2004

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25 (férié)	26
27	28	29	30	31		

## ANNEXE 11 - Procédure de traitement des absences de la société XCOM

### • Absences pour maladie

- Concernant les retenues sur salaires pour cause de maladie, la société XCOM PARIS pratique la méthode de la Cour de Cassation, au terme de laquelle la retenue à effectuer est égale à :

$$\text{Salaire} \times \frac{\text{Nombre d'heures non travaillées du fait de l'absence}}{\text{Nombre réel d'heures de travail du mois}}$$

- Le nombre réel d'heures de travail du mois de décembre 2004 est de 161.
- La convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise prévoit le maintien de salaire à compter du quatrième jour ouvré d'absence dès lors que l'ancienneté du salarié au premier jour de l'absence est au moins égale à un an.
- En cas de maintien de salaire, l'entreprise fait apparaître sur le bulletin de salaire une "Retenue pour absence" et une ligne supplémentaire "Maintien de salaire".

### • Absences pour congés payés

La société XCOM PARIS pratique en matière d'absences pour congés payés, une retenue forfaitaire de 1/26<sup>e</sup> du salaire mensuel par jour de congés payés pris.

## ANNEXE 12 - Extrait de la documentation sociale (congés payés)

### Durée des congés payés

- Sauf dispositions plus favorables, la durée du congé annuel est de 2,5 jours ouvrables par mois de travail sans pouvoir excéder 30 jours ouvrables : le salarié qui a travaillé 12 mois a donc droit au maximum de 30 jours ouvrables.

### Rémunération des congés payés

- L'indemnité de congés payés est égale au dixième de la rémunération totale perçue par le salarié au cours de la période de référence, sans toutefois pouvoir être inférieure à la rémunération que le salarié aurait perçue s'il avait travaillé pendant sa période de congés.
- Cette règle s'applique de la même façon pour le calcul de l'indemnité compensatrice de congés payés.

### **Déclaration unique d'embauche**

Certaines des formalités liées à l'embauche d'un salarié doivent être effectuées sur un support unique dénommé déclaration unique d'embauche (DUE). Cette déclaration est obligatoire pour tous les employeurs, à l'exception des particuliers employant à leur service des salariés.

La DUE doit être utilisée pour les formalités suivantes : immatriculation de l'employeur et du salarié à la sécurité sociale, déclaration nominative préalable, affiliation à l'assurance chômage, demande d'adhésion à un service médical du travail et demande de visite médicale d'embauche.

Les informations figurant sur la déclaration unique d'embauche sont par ailleurs utilisées pour le pré-établissement de la DADS. La déclaration unique d'embauche doit être adressée à l'Urssaf, soit par un formulaire daté et signé par l'employeur envoyé par la poste ou par télécopie, soit par Minitel (3614 Code EMBAUCHE suivi du numéro du département où est situé l'établissement employeur) ou par échange de données informatisées (messagerie X 400) ou encore par Internet ([www.due.fr](http://www.due.fr)).

Dans ces deux derniers cas, la déclaration peut être effectuée en plusieurs fois, par ajout d'informations à la déclaration initiale.

### **Déclaration nominative préalable**

Les employeurs doivent effectuer, préalablement à l'embauche, une déclaration préalable à l'embauche (DPAE) auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale (Urssaf) dans le ressort duquel est situé l'établissement devant employer le salarié, et ce, quelle que soit la nature du contrat de travail de ce dernier.

- a. **Champ d'application** : Cette formalité vise tous les employeurs, y compris les particuliers. Toutefois, son application est différée pour les employeurs d'assistantes maternelles et d'emplois familiaux.
- b. **Contenu** : La déclaration doit comporter les mentions suivantes : dénomination sociale ou nom et prénoms de l'employeur, code APE, adresse de l'employeur, numéro du système d'identification du répertoire des entreprises et de leurs établissements ou numéro sous lequel les cotisations sociales sont versées ; nom patronymique, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance du salarié ainsi que son numéro national d'identification s'il est déjà immatriculé à la sécurité sociale ; date et heure d'embauche.
- c. **Modalités** : La déclaration doit être adressée au plus tôt dans les huit jours précédant l'embauche. Sauf exception, elle doit être obligatoirement effectuée par le biais de la déclaration unique d'embauche. Dans les cinq jours ouvrables suivant réception de la déclaration nominative préalable à l'embauche, un accusé de réception est adressé à l'employeur dont un volet détachable doit être remis par ce dernier sans délai au salarié. L'employeur doit en outre fournir à l'intéressé lors de son embauche un document portant les informations énumérées en b ci-dessus. Il peut s'agir d'un contrat de travail écrit ou d'une pièce isolée. Ces deux obligations sont réputées satisfaites, dès lors qu'il est remis au salarié, lors de son embauche, un contrat de travail mentionnant l'organisme destinataire de la déclaration et rappelant son droit d'accès aux informations qui y sont contenues.

### **Déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre**

Les employeurs occupant au moins cinquante salariés sont tenus d'envoyer au directeur départemental du travail, dans les huit premiers jours de chaque mois, le relevé des contrats de travail conclus ou résiliés au cours du mois précédent.

### **Registre unique du personnel**

Les employeurs, quel que soit l'effectif de l'entreprise, doivent tenir à jour un registre du personnel sur lequel doivent figurer, dans l'ordre d'embauchage, tous les salariés occupés par l'établissement. Les indications relatives à l'embauche doivent être portées sur ce registre au moment de l'embauche et de façon indélébile.



**Annexe B (à rendre avec la copie) – Déclaration de TVA – Imprimé CA 3 (dossier 1)**

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services		
02	Autres opérations imposables		
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	0031	
04	Exportations hors CEE	0032	
05	Autres opérations non imposables	0033	
06	Livraisons intracommunautaires	0034	
07	Achats en franchise	0037	

  

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA A PAYER				
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due	
08	Taux 19,6 %	0206		
09	Taux 5,5 %	0105		
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>				
10	Taux normal ,8 ,5%	0201		
11	Taux réduit 2,1 %	0100		
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>				
13	Anciens	0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600	
<p>La ligne 11 ne concerne que les DOM Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A</p>		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)	
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	
			0035	
			0038	
TVA DÉDUCTIBLE				
19	Biens constituant des immobilisations	0703		
20	Autres biens et services	0702		
21	Autre TVA à déduire	0059		
22	Report du crédit de TVA apparaissant ligne 27 de la précédente	8001		
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/>	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)	
CRÉDIT		TVA A PAYER		
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0705	28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (cette somme est à reporter ligne 21 de la prochaine déclaration)	8003	30	Sommes à imputer y compris acomptes congés
				9979
			31	Sommes à ajouter y compris acomptes congés
				9989
				9999
<b>Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas de paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.</b>		32	Total à payer (lignes 28+29-30+31) (n'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	



